



## **Message de la commission de rénovation de l'école secondaire du Bas-Vallon**

### **Situation actuelle**

L'école secondaire du Bas-Vallon est constituée de deux bâtiments distincts. L'édifice OUEST a été inauguré en 1959, alors que l'immeuble EST a été construit en 1974.

Au cours de toutes ces années, aucune rénovation n'a été entreprise. Seuls les travaux d'entretien courant ont été effectués, à l'exception de quelques aménagements réalisés en 2006.

Le passage journalier de près de 250 personnes ainsi que les années ont apporté une certaine usure aux bâtiments devenus vétustes. Une rénovation est indispensable, afin d'éviter une dégradation plus importante qui nécessiterait un investissement plus conséquent.

Certains travaux sont mêmes imposés par différentes instances cantonales (notamment l'adaptation du réseau électrique aux normes actuelles).

### **Description du projet**

Une première étude a été lancée en 2009, afin d'entreprendre les rénovations les plus urgentes, notamment les fenêtres, la toiture, l'installation électrique et certains éléments de plomberie. Petit à petit, la nécessité d'une rénovation globale est apparue. Cette étude a été présentée aux conseils communaux membres de la communauté scolaire en août 2010. Le projet n'ayant pas donné satisfaction, une nouvelle étude, plus approfondie, a été demandée par les autorités.

Une nouvelle commission a été créée, composée d'un membre du conseil municipal de chaque village membre de la communauté scolaire du Bas-Vallon, du président de la commission d'école, du directeur, du concierge, ainsi que d'un enseignant. Cette commission s'est adjointe l'aide de M. Minder, architecte EPFL (bureau MSBR à St.-Imier) afin de plancher sur un nouveau projet.

Ce projet comprend :

- A. **Travaux intérieurs** : Rénovation des sols et des espaces, adaptation intégrale du réseau électrique, changements des appareils sanitaires, changements des portes

- B. **Travaux extérieurs** : Réfection de la toiture, travaux de ferblanterie, pose d'un paratonnerre, changement des fenêtres et des stores, remise en état des alentours
- C. **Amélioration de l'enveloppe thermique** : Triple verre pour les nouvelles fenêtres (chiffré sous point B.), isolation périphérique des façades, amélioration de l'isolation par l'intérieur (toiture et contre-espaces non chauffés)
- D. **Aménagements selon obligations légales** : accès aux handicapés, mesures de désamiantage, sécurité face aux séismes
- E. **Chauffage et renouvellement d'air contrôlé** : raccordement du bâtiment ouest au chauffage à copeaux de bois (le bâtiment est étant déjà alimenté par ce chauffage); suppression de la chaudière à mazout, installation d'un système de renouvellement d'air contrôlé.
- F. **Frais de gestion et réserve** : honoraires d'architecte, demande de permis, frais intercalaires, réserve, nettoyage.

#### Buts des travaux

- Cette rénovation permettra aux élèves et aux enseignants de disposer d'une infrastructure adaptée à notre époque et garantissant une utilisation sûre et fiable pour les vingt à trente prochaines années, sans que d'autres investissements majeurs soient nécessaires.
- L'ensemble de ces travaux nous permettra d'obtenir le label Minergie et ainsi des subventions évaluées à environ CHF 250'000.-. De plus, des économies substantielles de chauffage seront réalisées chaque année.
- Le maintien de la valeur des bâtiments et des équipements sera ainsi garanti.

#### Calendrier

En cas d'acceptation du crédit, les travaux seraient réalisés sur une période de trois ans, soit de 2012 à 2014.

#### Coûts et financement

Les coûts d'investissement bruts sont évalués comme suit :

A.	Travaux intérieurs	1'112'000
B.	Travaux extérieurs	1'212'000
C.	Amélioration de l'enveloppe thermique	172'000
D.	Aménagements selon obligations légales	292'000
E.	Chauffage et renouvellement d'air contrôlé	468'000
F.	Frais de gestion et réserve	694'000

**Soit un total de CHF 3'950'000.-.**

## Financement et conséquences pour les communes affiliées

Charges supplémentaires en relation avec l'investissement

	<i>Intérêts</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>TOTAL</i>
2012	7'500.00	50'000.00	57'500.00
2013	39'900.00	221'000.00	260'900.00
2014	80'720.00	339'230.00	419'950.00
2015	91'590.00	305'310.00	396'900.00
2016	82'430.00	274'770.00	357'200.00

Répartition par communes

	<i>Corgémont</i>	<i>Cortébert</i>	<i>La Heutte</i>	<i>Péry</i>	<i>Sonceboz</i>	<i>TOTAL</i>
2012	15'860.15	5'857.75	5'390.65	13'044.95	17'346.50	57'500.00
2013	68'027.45	27'132.65	24'969.05	60'423.20	80'347.65	260'900.00
2014	103'162.65	44'564.55	41'010.90	99'243.30	131'968.55	419'949.95
2015	97'500.30	42'118.50	38'759.95	93'796.10	124'725.15	396'900.00
2016	87'747.85	37'905.60	34'882.95	84'414.10	112'249.50	357'200.00

## Conclusion

Les conseils municipaux de la communauté scolaire du Bas-Vallons ont préavisé favorablement ce projet. Ils recommandent donc aux corps électoraux des communes affiliées d'accepter le crédit d'engagement de CHF 3'950'000- pour la rénovation des bâtiments de l'école secondaire du Bas-Vallon.

*Pour compléter votre information et répondre à vos questions, une soirée d'information est organisée le mercredi 2 novembre 2011, à 19h00 à la salle des Spectacles de Corgémont.*

*Pour celles et ceux qui le désirent, une visite de l'école est possible de 18h00 à 19h00.*

Corgémont, en octobre 2011  
Commission de rénovation ESBV